

RÉTROSPECTIVE DES TENTATIVES CONTEMPORAINES DE RESTAURATION DE LA LITURGIE GALLICANE: L'HISTOIRE DE LA LITURGIE GALLICANE ET SA RECONSTRUCTION

Aleksandar Resimić*
Diocèse d'Autriche et de Suisse,
Genève

Résumé: *L'intérêt pour les particularités des liturgies latines non romaines, notamment celle qui était pratiquée en Gaule avant la réforme carolingienne a suscité la restauration en quelque sorte de la liturgie gallicane par certains passionnés de l'histoire et de la liturgie de cette époque. Parmi eux se trouvait un certain Eugraph Kovalevsky, prêtre devenu évêque, qui au sein de l'ECOF a restauré et ensuite réintroduit cette liturgie. Cette liturgie restaurée a été remise en question à de nombreux reprises à cause de la manière dont elle a été restaurée. Aujourd'hui on peut s'interroger sur l'utilité d'un tel projet, qu'est la restauration de la liturgie gallicane, car en Occident d'autres types liturgiques se sont développés caractéristiques pour cette région et pour l'Occident. Sans prendre parti concernant la méthode de cette restauration, ce travail a pour but d'exposer l'histoire de la liturgie gallicane selon les sources disponibles aujourd'hui et voir dans quel but une liturgie est supprimée, remplacée ou même restaurée et quelle autorité le permet.*

Mots clés: *Liturgie gallicane, ECOF, paroisses francophones, E. Kovalevsky.*

A partir de la fin du XVII siècle, de nombreux liturgistes commencent à éditer des manuscrits gallicans et hispaniques. Ceci a éveillé l'intérêt de certains pour les particularités des liturgies latines non

* acaresimic@hotmail.com.

romaines, notamment celle qui était pratiquée en Gaule avant la réforme carolingienne (Smyth 2003: 9). Parmi eux se trouvait des prêtres catholiques comme René-François Guettéequi a par passion restauré en quelque sorte la liturgie gallicane. Convertis à l'orthodoxie il célébra¹ cette liturgie gallicane restaurée en 1929 mais elle a été vite abandonnée (Ресимийн 2019: 84–86). La deuxième restauration connue a été faite par le prêtre Eugraph Kovalevsky, devenu ensuite évêque Jean de Saint Denis de l'ECOF. Cette liturgie a été remise en question à de nombreux reprises tant pour sa méthode (Kovalevsky 2019: 151–153) que pour le mélange arbitraire des prières (*Rapport du Saint Synode* 2004). Aujourd'hui les travaux de Smyth et Gamber ont fait des progrès en éclaircissant la structure de la liturgie gallicane. Mais la question de la restauration de cette liturgie reste ouverte car nous ne disposons toujours pas d'assez de documents ou de manuscrits avec lesquels cette restauration pourrait être faite. Dans ce travail je n'ai pas l'intention d'entrer en polémique lorsqu'il s'agit de critiquer ou de défendre la méthode ou les positions des restaurateurs modernes de la liturgie gallicane tel que Kovalevsky. Le but de ce travail est d'exposer l'histoire de la liturgie gallicane et de voir dans quels buts une liturgie est supprimée, remplacée ou même restaurée et quelle autorité le permet.

Histoire de la liturgie gallicane

La liturgie dite gallicane fait l'objet de nombreuses incertitudes liées à son origine et à son développement car nous ne possédons pas suffisamment de sources et de documents à propos de la liturgie gallicane de cette période (Thibaut 1929: 101–102). En même temps, la liturgie gallicane n'était pas identique et uniforme dans toute la Gaule et son rite varie selon le lieu où il était pratiqué et selon l'époque (King 1961: 107). Malgré cela, on peut voir des éléments communs de ces rites, qui étaient présents dans la Gaule entre le IV^{ème} et le VIII^{ème} siècle. La liturgie gallicane «*présente, dans son harmonieuse unité, une ordonnance particulière et tout un ensemble d'éléments rituels empruntés aux liturgies orientales*» (Thibaut 1929: 99). Il ne faut pas confondre la liturgie gallicane avec d'autres variantes liturgiques qui portent le même nom, telles que: la liturgie romaine transformée par l'école carolingienne, la liturgie franco-romaine présente en Espagne vers le XI^{ème} siècle ou la liturgie

¹ Avec bénédiction de métropolitaine Euloge de l'Église russe Hors-frontières.

qui date du XVIIIème siècle, introduite et transformée par plusieurs évêques français, suite à leur opposition au Concile de Trente.

La seule liturgie dont nous allons traiter ici est la liturgie utilisée et célébrée en Gaule jusqu'au IXème siècle. C'est en effet cette liturgie qui a servi de base aux frères Kovalevsky pour restaurer, selon eux, l'ancien rite de Gaule (Kovalevsky 1998: 5–6). Bien que son origine soit incertaine, on doit admettre que le rite gallican était en usage dès le Vème siècle sur le territoire du Nord de l'Italie et de la Gaule. Ce rite, présent sur ces territoires, était plus ou moins célébré de manière homogène, ce qui laisse supposer une origine commune (King 1961: 106). Aujourd'hui, trois théories principales existent sur l'origine de cette liturgie gallicane (King 1961: 107).

Selon la **théorie d'origine éphésienne**, «*les instigateurs de la liturgie gallicane auraient été les évêques de Lyon, Pothin et Irénée, qui étaient eux-mêmes orientaux... mais il est manifestement impossible qu'un rite aussi bien établi que le rite gallican, avec son cérémonial minutieux, se soit constitué au IIème ou IIIème siècle*» (King 1961: 108), car partout la liturgie de cette époque était en grande partie improvisée. De plus, Lyon était beaucoup plus liée à Rome qu'à Éphèse. Une théorie semblable, selon laquelle l'initiateur ou *le père* de la liturgie gallicane était Saint Jean Cassien au début du Vème siècle, est plus probable. Cette liturgie a été ensuite enrichie et perfectionnée par les évêques d'Arles, au début du VIème siècle. Saint Jean Cassien s'est rendu à Bethléem, à Constantinople² et en Égypte et il connaissait bien les rites et les coutumes d'Orient (Thibaut 1929: 114). Cette théorie, bien qu'ingénieuse a été abandonnée, même par ses auteurs, à cause des origines de Saint Jean Cassien, qui n'était pas originaire d'Orient (King 1961: 110–111).

Selon la **théorie orientale**, qu'on surnomme aussi la **théorie milanaise**,³ il y avait des évêques grecs à Milan et plusieurs évêques ariens vivaient en Occident, comme il y avait inversement des évêques occidentaux en Orient. Puisque les pèlerinages en Orient était fréquents au IVème et au Vème siècle, et étant donné que les Ostrogoths qui venaient d'Orient envahirent l'Italie, il ne faut pas s'étonner de retrouver des éléments *orientaux* dans la liturgie gallicane (King 1961: 111–113). Selon cette théorie, Milan était un centre spirituel et un centre d'influence entre Rome et la Gaule et l'évêque de Milan était une sorte de Patriarche de Gaule vers la fin du IVème siècle. Malheureusement pour cette théorie, la liturgie de Gaule existait déjà à cette période et il n'y

² Selon Thibaut il avait été ordonné diacre par Saint Jean Chrysostome.

³ Car ses promoteurs regardaient l'Orient à travers le Milan.

avait pas d'uniformité liturgique dans les églises de Gaule «*car les détails de la liturgie différaient de province à province*» (King 1961: 113), ce qui va à l'encontre de cette théorie.

La **théorie romaine** part de la position qu'il n'y pas de raison de douter qu'une différence importante existe entre la liturgie de Rome et la liturgie célébrée en Afrique du Nord vers la fin du IV^{ème} siècle. Bien sûr, il y avait certainement de petites improvisations mais d'une manière générale les liturgies étaient semblables comme c'était le cas pour les liturgies en Orient. Certaines théories supposent que des réformes liturgiques lancées par des papes à Rome soit n'ont pas eu d'influence sur la Gaule soit furent rejetées par les églises de Gaule. Pourtant, si une réforme liturgique d'une telle importance avait eu lieu à Rome, pourquoi n'y en a-t-il aucune trace dans l'histoire (King 1961: 115)?

Toutefois, si la liturgie gallicane a eu une origine romaine, ceci n'exclut pas son propre développement qui a sans doute existé jusqu'au VIII^{ème} siècle. La plus ancienne allusion sur une différence entre le rite de Gaule et la liturgie romaine on peut trouver vers la fin du IV^{ème} siècle dans la *Vie de Saint Martin* chez Sulpice Sévère (Sévère 1861: 85). On peut constater alors que la liturgie gallicane s'est développée à travers le temps et qu'elle était influencée par différents facteurs, d'où une différence entre les premières liturgies gallicanes et celles de la fin du V^{ème} ou VI^{ème} siècle. La chrétienté est arrivée en Gaule de l'Est, probablement de l'Asie Mineure et les premiers évêques de ces communautés parlaient grec. En même temps la Gaule avait des liens forts avec les centres de l'époque, tels que Rome ou encore avec l'Afrique du nord, leur influence sur la vie spirituelle de la Gaule était inévitable. Plus tard, l'influence sur la liturgie gallicane s'est faite aussi par des centres tels que Marseille et Arles. Les premières formes liturgiques ont été probablement composées par des prêtres de Marseille notamment «*par un prêtre de Marseille nommé Musaeus, et Cassien, fondateur du monastère Saint-Victor, résidait aussi dans cette ville*» (King 1961: 116). Ensuite ces formes ont été enrichies et développées dans le monastère de Saint Victor, fondé par Saint Jean Cassien qui a personnellement influencé la vie spirituelle de toute la Gaule et son rite gallican. Arles a aussi exercé une influence importante (Thibaut 1929: 12). Selon King c'est là sous l'influence de Césaire d'Arles qu'eut lieu la première réforme du rite gallican vers la fin du VI^{ème} siècle: «*C'est peut-être son influence qui permit à la liturgie romaine de se répandre dans la région, bien qu'il n'y ait pas eu de mouvement précis contre le rite gallican...*» (King 1961: 128–129).

Dès le début de la deuxième moitié du V^{ème} siècle, il existe des tendances vers l'uniformisation de la liturgie gallicane. Le concile de

Vannes⁴ qui s'est déroulé en 465 a fortement insisté sur l'unité liturgique dans le diocèse pour montrer une foi unique. Un grand nombre de conciles se sont tenus à Arles sous l'autorité de l'évêque Césaire (King 1961: 128) avec pour but l'unification liturgique. Même si, à cette époque, il n'existait pas de tendances contre la liturgie gallicane, cette trop grande diversité a ouvert la porte à la percée de la liturgie romaine et à son influence sur la liturgie gallicane. Probablement le dernier concile qui a traité de l'unification liturgique en Gaule fut celui d'Épaone en 517 car les conciles suivants n'ont traité qu'une certaine partie de la liturgie ce qui suppose que l'unification liturgique avait été déjà faite (King 1961: 133). On peut difficilement dire à quel moment la liturgie romaine a commencé à s'imposer en Gaule. On peut constater également, qu'au début, les évêques de Rome n'avaient pas l'intention de supprimer ou de remplacer la liturgie gallicane. La romanisation s'accélère au début du VII^{ème} siècle, quand les évêques d'Arles perdent la juridiction d'une partie de la Gaule et de ce fait ne représentent plus l'autorité pour toute la région (Thibaut 1929: 82). En même temps, suite à de nombreuses influences, différents textes et formules se mélangent avec les éléments locaux et la situation au niveau de la liturgie devient en quelque sorte anarchique. A partir de 750, sous l'influence des monastères bénédictins, la liturgie romaine commence à prendre le pas sur la liturgie gallicane. En 754, le pape Etienne II sacre Pépin le Bref à l'abbaye de Saint Denis. La présence du pape a certainement encouragé l'introduction de la liturgie romaine et les chants traditionnels de Gaule ont été très vite remplacé par ceux de Rome. Le successeur du pape Etienne II, le pape Paul I, a envoyé au roi Pépin les livres liturgiques de Rome très vite multipliés et distribués sur toute la Gaule. Les documents du concile de Francfort⁵ attestent que toutes les églises ont adopté le rite romain pendant le règne de Pépin le bref. En 774, à Pâques, le pape Adrien suggère à Charlemagne de continuer le travail de son père et d'étendre le rite romain dans son royaume. Charlemagne demande au pape Adrien de lui envoyer un sacramentaire romain authentique. Ce dernier lui envoya en 785 le livre liturgique romain, plus connu sous le nom *Hadrianum*. Même si le rite gallican n'a pas disparu partout et d'un seul coup, peu de temps après il ne sera plus qu'un souvenir (King 1961: 135–144).

Les documents qui nous sont parvenus sur la liturgie gallicane et son déroulement sont très rares (Thibaut 1929: 101–102). Et ceux qui nous

⁴ Bretagne.

⁵ 794.

sont parvenus sont très endommagés et déjà modifiés par l'influence liturgique romaine car les plus anciens datent de la période Mérovingienne. En ce qui concerne l'essor de la liturgie gallicane à ses débuts, il n'existe pratiquement aucune information. On peut juste constater les différentes influences qui sont présentes mais on ne sait toujours pas comment la liturgie gallicane est arrivée en Gaule. Pendant la réforme carolingienne elle disparaît d'où le manque d'informations sur elle.

La reconstruction récente

La reconstruction récente de la liturgie gallicane faite par les frères Kovalevsky (Kovalevsky 1998: 9–84), entreprise dans la première moitié du XX^e siècle par l'Église catholique orthodoxe de France,⁶ était faite sur la base des lettres de pseudo-Germain de Paris (Kovalevsky 1984:10) et d'un mélange d'autres types liturgiques. La structure de cette reconstruction a fait l'objet de critiques de plusieurs commissions de l'Église orthodoxe qui ont étudié leur authenticité dans le passé. La dernière était celle du professeur Nenad Milošević (*Rapport du Saint Synode* 2004), membre de la commission de l'Église serbe. Selon lui, bien que cette reconstruction porte des éléments authentiques tels que sa structure, qui en général correspond aux anciennes liturgies gallicanes, la pratique des trois lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament, les hymnes anciennes et les homélies après la lecture, mais elle contient aussi des éléments de pratiques postérieures, tels que le Symbole de foi qu'on ne prononçait pas jusqu'aux réformes carolingiennes. Certaines prières et le dialogue au début de la liturgie sont authentiques, ainsi que la fraction qui est faite avant le Notre Père, mais malheureusement d'autres prières qui se trouvent dans la liturgie du dimanche de cette liturgie, n'existent dans aucun recueil gallican existant. «*A la différence de structure, pour laquelle on peut penser à première vue qu'elle soit authentique, c'est-à-dire, à la différence de la forme, l'essence, à savoir le contenu de la liturgie renouvelée, représente une compilation arbitraire. Tout, sauf les prières citées plus haut, a été repris à d'autres types liturgiques*» (*Rapport du Saint Synode* 2004). Selon le professeur Milosevic, la majorité des prières ont été empruntées à la liturgie de Saint Jean Chrysostome, à la liturgie de Saint Basile le Grand et à la liturgie romaine. En même temps, le rite gallican ne peut être traduit par aucune forme liturgique, car les liturgies en Gaule différaient de façon significative selon l'endroit

⁶ ECOF.

et le temps. Pour conclure, bien que différentes prières aient pu être sauvegardées, il semble impossible de reconstruire cette liturgie, car ces prières sauvegardées ne sont que des segments d'un grand nombre de liturgies différentes et non pas des éléments d'une liturgie unique. Il n'y a aucune source complète qui témoignerait comme exemple sur lequel on pourrait éventuellement faire une reconstruction.

En théorie, et selon les partisans d'ECOF⁷ et certains orthodoxes occidentaux, la liturgie gallicane pourrait être un lien possible entre la tradition orthodoxe ou Orientale et la tradition Occidentale (Kovalevsky 1984: 24–34). L'idée de ses partisans est, que par le biais de cette liturgie et par eux-mêmes, qui représentent des occidentaux orthodoxes, il est possible de rapprocher les deux Églises⁸ qui se sont tant éloignées après le grand schisme de l'an 1054. Puisque la liturgie de Gaule est une liturgie universelle issue de la tradition occidentale mais qui a des origines orientales (Thibaut 1929: 99), elle pourrait être un lien par excellence. Cependant ils ignorent que la liturgie a un caractère universel qui dépasse le concept géographique. Car même si certains rites ont leurs particularités locales, leur essence a un caractère universel. La liturgie et l'Église locale doivent exprimer le caractère universel et Apostolique (Bria 1981: 329–333). La même chose vaut pour les deux grandes Églises⁹ qui sont universelles et ne sont pas enfermées ou encadrées par le temps et l'espace. Par leur vocation, elles dépassent le temps et l'espace, même si on a l'habitude de les appeler Église Orientale ou Église orthodoxe et l'Église Occidentale ou Église catholique. Elles sont toutes les deux universelles et leur territoire s'étend sur tout l'univers. Les deux sont aussi catholiques et orthodoxes en même temps, si on comprend bien le sens des termes comme orthodoxe et catholique (Zizioulas 2001: 109–110). En tout cas les deux Églises, dans leurs riches traditions, ont beaucoup d'autres rites liturgiques qui sont plus ou moins connus et qui ne sont pas forcément en opposition avec l'actuelle tradition liturgique.

Malgré tout, si on voulait pour quelque raison, à un moment donné, instaurer ou plutôt réintroduire une autre liturgie que celles célébrées aujourd'hui, on devrait examiner quelles sont les possibilités de réaliser un tel projet. On serait sans doute confronté à différents problèmes.

Par Qui? La première question qui se pose automatiquement devant nous est la suivante: Est-ce qu'on a le droit de faire cela et si oui par

⁷ Église catholique orthodoxe de France.

⁸ Église catholique de Rome et Église orthodoxe.

⁹ *Ibid.*

quelle autorité? On peut être des liturgistes ou des historiens passionnés par la liturgie, mais une équipe de liturgistes, ou d'historiens, ou encore des fidèles qui sont pour de quelconques raisons liés à une certaine tradition, n'a pas du tout le même statut ni le même poids qu'un évêque, synode ou concile. Les historiens et les liturgistes peuvent discuter de l'authenticité historique d'un élément ou de la liturgie mais la décision finale vis-à-vis de ces questions appartient à l'instance ou à l'autorité qui a le droit institutionnel sur la liturgie (Zizioulas 2001: 222–227) c'est-à-dire à l'évêque (*Les Constitutions Apostoliques* 1985: 311–313) en premier lieu: «*De même donc que le Seigneur n'a rien fait, ni par lui-même, ni par ses apôtres, sans son Père, avec qui il est un, ainsi vous non plus ne faites rien sans l'évêque...*» (*Épître aux magnésiens* 1969: 85). La liturgie interrompue depuis des siècles et dont on ne possède pas les manuels de déroulement, ne peut être réintroduite seulement que par les pouvoirs ecclésiastiques qui ont le droit d'exercer leur pouvoir sur cette question liée à la liturgie.

Pourquoi? L'argument le plus souvent utilisé par des partisans de la liturgie gallicane est que leur tradition a été forcée et reformée à un moment donné par l'influence romaine (King 1961: 135–144), ce qui n'est pas faux en soi. Pour répondre à cette question il ne faut pas oublier que la liturgie a aussi évolué au fil des siècles et que la réforme ou le renouveau liturgique sont un processus qui ne peut être fait que par l'instance ou l'autorité qui a le droit sur la liturgie, ce qui a été d'ailleurs le cas avec la réforme de Charlemagne. Il faut se rappeler aussi que cette réforme a été faite avec l'aide de Charlemagne et non pas par Charlemagne, car l'initiative ainsi que les livres liturgiques venaient de l'autorité qui a le droit sur la liturgie. D'une manière générale, la liturgie a aussi connu des réformes, et même des réformes non spontanées mais tant que ces réformes ont été instaurées par des autorités compétentes et qu'elles ont été acceptées par l'Église universelle, cet argument ne peut pas être plausible.

En Occident

En Occident, l'Église catholique a connu récemment un concile (*Sacrosanctum concilium* 1966), dont un traité portait justement sur des questions liturgiques. Déjà dans le préambule de cette *Constitution sur la sainte liturgie*, on trouve la réponse vis-à-vis de l'autorité ou l'instance qui a le pouvoir sur la liturgie: «*Puisque le saint Concile se propose de faire*

progresser la vie chrétienne de jour en jour.....il estime qu'il lui revient à un titre particulier de veiller aussi à la restauration et au progrès de la liturgie» (Sacrosanctum concilium 1966: § 1). On peut conclure que c'est l'Église qui a le pouvoir sur la liturgie (Lebrun 2007: 58–60) et qu'il lui revient le droit de supprimer ou d'instaurer un certain rite comme c'est le cas de la liturgie gallicane.

Par la suite le Concile établit les normes générales en vue de la restauration de la liturgie:

- – **Normes générales**, où est définie que: «*Le droit de régler l'organisation de la liturgie dépend uniquement de l'autorité de l'Église; Il appartient au Siège apostolique et, selon les règles du droit, à l'évêque.*» (Sacrosanctum concilium 1966: § 22). Elle peut être aussi donnée, dans les limites fixées, aux diverses assemblées d'évêques légitimement constituées sur un territoire, ce qui montre encore une fois le caractère épiscopal, très présent dans nos deux Églises¹⁰ quand il s'agit notamment des questions liturgiques. Cette autorité est la seule (Lebrun 2007: 59–60) qui peut prendre des décisions envers la restauration de la liturgie et: «*absolument personne d'autre, même un prêtre, ne peut, de son propre chef, ajouter, enlever ou changer quoi que ce soit dans la liturgie*» (Sacrosanctum concilium 1966: § 22). Par la suite la constitution n'exclut pas les innovations ou le changement, si besoin de l'Église l'exige (Metzger 2010: 280–281). En continuant, le concile déclare que les livres liturgiques existants seront révisés en faisant appel à des experts et en consultant des évêques. L'avis des experts est nécessaire et bienvenu mais les décisions seront prises par les évêques et les conciles. Il faut noter aussi que les livres liturgiques ont une importance particulière dans l'Église catholique (Lebrun 2007: 55–63).
- – **Normes tirées du caractère de la liturgie en tant qu'action hiérarchique et communautaire**; Dans cette partie, la constitution insiste sur la catholicité de l'Église réunie autour de l'autorité épiscopale. Elle nous rappelle le sens du mot grec λειτουργία, qui étymologiquement ne comporte pas le caractère privé et confirme la tradition liturgique qui est ancrée dans la pensée des Pères de l'Église: «*Les actions liturgiques ne sont pas des actions privées, mais des célébrations de l'Église, qui est «le*

¹⁰ Église catholique et Église orthodoxe.

sacrement de l'unité», c'est-à-dire le peuple saint réuni et organisé sous l'autorité des évêques» (Sacrosanctum concilium 1966: § 26). Cette accentuation de la catholicité est très importante pour la bonne compréhension de notre problème sur la liturgie gallicane car elle nous confirme de nouveau que la liturgie n'est pas juste un rite parmi d'autres qui comportent leurs spécificités culturelles et folkloriques mais qu'il s'agit d'une liturgie universelle, qui réunit l'Église entière et qui appartient au Corps tout entier de l'Église.

Comme on vient de le voir, il est nécessaire pour établir ou restaurer un rite liturgique, d'avoir l'approbation de l'autorité ecclésiale, ce qui était le cas avec *Hadrianum*.

En Orient

Il est vrai qu'en Orient l'autorité concernant la liturgie et les règles qui la définissent peuvent paraître assez floues par rapport à celles d'Occident. Toutefois, elles ont leurs propres logiques et leurs propres règles ancrées dans la tradition de l'Église. Pour l'Église orthodoxe, la liturgie forme avec l'Écriture Sainte le droit canon et la tradition de l'Église. La liturgie est l'expression de la plénitude de l'orthodoxie, elle est la synthèse de la foi et de la théologie inspirée par les saints Pères de l'Église universelle et des conciles œcuméniques. L'un des principes orthodoxes en ce qui concerne la liturgie se trouve dans la position liturgique fondamentale de Saint Irénée de Lyon: «*Pour nous, notre façon de penser s'accorde avec l'eucharistie, et l'eucharistie en retour confirme notre façon de penser*» (A.H. IV, 18, 5), qui est exprimé par les Occidentaux en latin par le proverbe *lex orandi – lex credendi*, et inversement. Très souvent quand on évoque les questions de la liturgie orthodoxe, on a l'habitude d'associer la liturgie orthodoxe à la liturgie byzantine, oubliant au passage que la liturgie orthodoxe n'est pas byzantine, même si elle a été enrichie dans la période byzantine. Dans son sens le plus profond elle est universelle (Schmemmann 1985: 153). Son enrichissement est dû à l'activité liturgique et théologique des saints pères de l'Église universelle. Il faut noter ici qu'un grand nombre de ces pères n'étaient pas byzantins et entre autres les pères Cappadociens n'étaient pas byzantins non plus. Encore une fois il faut souligner que la liturgie, ainsi que les deux Églises, orthodoxe et romaine, ne sont pas des concepts limités géographiquement (Bria 1981: 330). D'où l'incompréhension de certains

qui pensent que l'orthodoxie est une spécificité de l'Orient. En même temps, pour distinguer plusieurs types liturgiques qui comportent des éléments historiques liés à un certain endroit, on a l'habitude de les nommer par leur appartenance territoriale. D'où plusieurs types liturgiques tel que byzantins, syriaque, alexandrin, romain...

Dans son évolution la liturgie a connu deux grandes étapes différentes qui ont marqué la manière de célébrer. La première était l'époque de la créativité et de l'improvisation où il n'y avait pas de livres liturgiques et cette époque a duré à peu près jusqu'au IV siècle. C'était l'époque où la plus grande partie de la liturgie était improvisée par l'évêque, à part l'anaphore dont on a un témoignage d'une forme fixée déjà chez le saint apôtre Paul: «*Pour moi en effet, j'ai reçu du Seigneur ce qu'à mon tour je vous ai transmis: le Seigneur Jésus, la nuit où il était livré, prit du pain et, après avoir rendu grâce...*» (1 Co. 11,23). La deuxième grande époque est l'époque des livres liturgiques et elle dure jusqu'à nos jours. La période la plus importante pour cette deuxième époque, en ce qui concerne l'essor de la liturgie et des livres liturgiques, était la période située entre le IV et le IX siècle (Getcha 2007: 67–75). Avec le temps, il y a eu des usages et des textes liturgiques qui se sont imposés par la grande autorité des auteurs. Dans cette même période, des centres, tels que Constantinople, Rome, Alexandrie... attirent des foules du monde entier et par eux les différentes traditions et coutumes liturgiques. Ces villes deviennent aussi des centres liturgiques qui à leur tour influencent les différentes parties du monde. C'est aussi le cas de la tradition liturgique de Constantinople qui s'était imposée dans toute l'Église orthodoxe (Getcha 2007: 67–75). Partout dans le monde, dans d'autres centres liturgiques, on peut observer le phénomène similaire où un rite s'impose au profit de l'autre.¹¹ Certains types liturgiques ont pourtant été sauvegardés jusqu'à nos jours ou n'ont pas été influencés par ces grandes centres mais, en général, il s'agit d'exceptions. Autour du VIII – IX siècle, la formation de la structure liturgique qu'on connaît aujourd'hui était plus ou moins achevée. Malgré nos suppositions de ce que la formation de la liturgie dans le monde orthodoxe était terminée à cette époque, il faut prendre en considération le fait que la liturgie est une expression de la tradition vivante et qu'elle n'est pas enfermée dans le temps passé. La liturgie, même dans les périodes tardives ou aujourd'hui, est supposée être encore sous l'autorité de l'évêque qui pourrait exercer son pouvoir sur elle. Le cas le plus évident est celui de saint Siméon, l'archevêque de Thessalonique, qui a vécu au XV siècle

¹¹ On peut voir cela aussi sur le cas de la liturgie gallicane.

(Getcha 2007: 77–78). Cette initiative qui peut nous sembler un peu étonnante aujourd’hui, montre bien qu’à une époque même plus tardive, c’est l’évêque qui a autorité sur la liturgie.

Conclusion

Aujourd’hui on peut se demander si la restauration de la liturgie gallicane est nécessaire, car en Occident d’autres types liturgiques se sont développés qui sont caractéristiques pour cette région et pour l’Occident. D’un autre côté le nombre des fidèles qui réclament la restauration de cette liturgie ne dépasse pas quelques centaines. D’où la question d’utilité de ce projet. Pour mieux comprendre ces questions, il faut d’abord distinguer et éloigner les influences culturelles et historiques de l’essence même de la liturgie. Si, à une certaine époque, en Gaule la liturgie gallicane faisait autorité et a pu exprimer la foi, ce n’est plus le cas aujourd’hui dans cette partie d’Occident, ni pour les catholiques romains ni pour les orthodoxes. Compris sous cet angle, il semble clair qu’on ne peut pas regarder la liturgie juste comme une sorte de tradition locale. De même, il est incompréhensible qu’un groupe de fidèles qui appartient à l’ECOF se déclare orthodoxe par la simple observation de coutumes et de traditions mais ne fait pas partie du Corps du Christ à travers une Église universelle.

* * *

Références bibliographiques

Sources

- Ignace d’Antioche (1969): «Épître aux magnésiens», en: *Lettres Martyre de Polycarpe* (1969), Sources chrétiennes, no 10, Paris: Edition Cerf.
- Irénée de Lyon (1984): *Contre les Hérésies, Dénonciation et réfutation de la gnose au nom menteur*, Paris: Cerf.
- Les Constitution Apostoliques* (1985): Tome I, Sources chrétiennes, no. 320, Paris: Edition Cerf.
- Sacrosanctum concilium* (1966): Paris: Edition du Centurion.

Sévère, Sulpice (1861): *La vie de Saint Martin*, Tours: Edition Mame.

Références & littérature

- Bria, Ion (1981) «La mission des Églises locales dans l'Église universelle», en: Métropolite Damaskinos de Tranoupolis (éd.) (1981): *Église locale et Église universelle*, 1er séminaire théologique (10 mai – 3 juin 1980), Études théologiques 1, Genève – Chambésy: Éditions du Centre orthodoxe du Patriarcat œcuménique.
- Gamber, Klaus (2019): *L'antique Liturgie du rite des Gaules Icône de la Liturgie céleste*, Paris: Les éditions du Cerf.
- Getcha, Job (2007): «Le statut des livres liturgiques byzantins», en: Braga, Carlo; Pott, Thomas (ed.) (2007): *L'autorité de la liturgie : Conférences Saint-Serge, LIIIe Semaine d'Études liturgiques, Paris, 26–29 juin 2006*, Bibliotheca “Ephemerides liturgicae”. Subsidia num. 142, Roma: Centro Liturgico Vincenziano – Edizioni liturgiche, 65–80.
- King, Archdale (1961): *Liturgies anciennes*, Paris: Edition Mame.
- Kovalevsky, Eugraph (1998): *La divine liturgie selon Saint Germain de Paris*, Paris: Centre orthodoxe d'Édition et de Diffusion.
- Kovalevsky, Eugraph (2019): *La restauration de l'ancien rite de Gaules I*, Brissac: Les Éditions de Forgeville.
- Kovalevsky, Eugraph (2019): *La restauration de l'ancien rite de Gaules II*, Brissac: Les Éditions de Forgeville.
- Kovalevsky, Maxime (1984): *Retrouver la source oubliée*, Paris: Edition Présence orthodoxe.
- Lebrun, Dominique (2007): «L'autorité du livre liturgique dans l'Église catholique romaine au seuil du troisième millénaire», en: Braga, Carlo; Pott, Thomas (ed.) (2007): *L'autorité de la liturgie : Conférences Saint-Serge, LIIIe Semaine d'Études liturgiques, Paris, 26–29 juin 2006*, Bibliotheca “Ephemerides liturgicae”. Subsidia num. 142, Roma: Centro Liturgico Vincenziano – Edizioni liturgiche, 55–63.
- Metzger, Marcel (2010): «*Ité Missa est*. Une encyclique de l'an 2363. Comment l'Eucharistie doit-elle être prolongée? Notes critiques sur les dévotions eucharistiques», en: Lossky, André; Sodi, Manlio (ed.) (2010): *Rites de communion : Conférences Saint-Serge, LVIe Semaine d'études liturgiques: Paris, 23–26 juin 2008*, Monumenta studia instrumenta liturgica 59, Città del Vaticano: Libreria Editrice Vaticana, 275–302.
- Schmemmann, Alexandre (1985): *L'eucharistie sacrement du royaume*, Paris: Edition O.E.I.L. / YMCA-Press.

- Smyth, Matthieu (2003): *La liturgie oubliée*, Paris: Les éditions du Cerf.
- Smyth, Matthieu (2007): *Ante altaria*, Paris: Les éditions du Cerf.
- Thibaut, Jean-Baptiste (1929): *L'ancienne liturgie gallicane*, Paris: Edition Maison de la bonne presse.
- Zizioulas, John (2001): *Eucharist, Bishop, Church: The Unity of the Church in the Divine Eucharist and the Bishop During the First Three Centuries*, Brookline: Holy Cross Orthodox Press.
- Ресимић, Александар (2019): „Осврт на неке савремене покушаје рестаурације галиканске Литургије: историја ЕКОФ-а“, *Теолошки погледи* LII (1/2019), Београд: Свети Архиепископски Синод СПЦ, 83–98.

Sources d'archives

Archives du Saint-Synode des Évêques de l'Église orthodoxe Serbe, Belgrade

Rapport du Saint Synode (2004) = *Извештај комисије Светом Архиепископском Синоду* (Син. Бр. 1974/зап. 1436, од 20. октобра 2004) (2004) (en serbe).

Примљено: 1. 7. 2019.
Исправљено: 31. 7. 2019.
Одобрено: 1. 8. 2019.

ОСВРТ НА НЕКЕ САВРЕМЕНЕ ПОКУШАЈЕ РЕСТАУРАЦИЈЕ ГАЛИКАНСКЕ ЛИТУРГИЈЕ: ИСТОРИЈА ГАЛИКАНСКЕ ЛИТУРГИЈЕ И ЊЕНА РЕКОНСТРУКЦИЈА

Александар Ресимић

*Епархија аустријско-швајцарска,
Женева*

***Апстракт:** Интересовање за посебности латинске не-романске литургије, нарочито оне која је била у употреби у Галији пре каролинске реформе, подстакло је неку врсту реституције галиканске литургије од стране појединих љубитеља историје и бојослужења тога времена. Међу њима се налазио и извесни Еуграф Коваљевски, свештеник који је постао епископ, и који је у склопу ЕКОФ-а реконструисао и наново увео у употребу ову литургију. Та реконструисана литургија је у више наврата довођена у питање због начина на који је реконструисана. Данас можемо да се запитамо која је сврха једног таквог пројекта, као што је реституција галиканске литургије, јер су се Западу развили други литургијски типови који су карактеристични за то поднебље и за Запад. Без пристрасног односа по питању начина ове реституције, овај рад има за циљ да изложи историју галиканске литургије на основу постојећих извора данас и да укаже у коју сврху и од стране којих ауторитета може једна литургија да се уклони из употребе или поново uvede у употребу.*

***Кључне речи:** Галиканска Литургија, ЕКОФ, франкофоне православне парохије, Е. Коваљевски.*

SOME CONTEMPORARY
ATTEMPTS TO RESTORE
THE GALLICAN LITURGY:
THE HISTORY OF THE
GALLICAN LITURGY AND ITS
RECONSTRUCTION
— A REVIEW —

Aleksandar Resimić

Diocese of Austria and Switzerland,
Geneva

Summary: The interest in the particularities of the non-Roman Latin liturgies, especially the one practiced in Gaul before the Carolingian reform, had led to the restoration of the Gallican Liturgy by certain history and liturgy enthusiasts of this period. Eugraph Kovalevsky, a priest who became a bishop, was among them, he restored and then reintroduced this Liturgy in the ECOF. This restored Liturgy had been questioned many times because of the way it has been restored. A question could be asked about the usefulness of such a project, a restoration of the Gallican Liturgy, because other liturgical types had been developed in the West, typical for this region. Without taking sides regarding the method of this restoration, this work aims to expound the history of the Gallican Liturgy according to the sources available today, and also to point at the authority which could remove and reintroduce a certain Liturgy and at the purpose of doing so.

Key words: Gallican liturgy, ECOF, Francophone parishes, E. Kovalevsky.